

MARCHANDISES : EXPRESS AMSTERDAM - PARIS.

Pour transporter les charges complètes de moules, de huîtres, de poissons, de viandes et d'autres denrées périssables, un nouveau train de marchandises, à marche très accélérée, AMSTERDAM, ESSEN, QUEVY, PARIS-LA-CHAPELLE, circule le lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, à partir du 8 octobre 1950.

Ce train part d'AMSTERDAM à 12h21 et dessert les gares suivantes :

ROSENDAAL 16.10/16.59 -- ANVERS 17.37/17.56 -- SCHAE... 18.36/18.56 -- QUEVY 20.28/20.40
-- FEIGNIES 20.48/22.25, arrivée à PARIS-LA-CHAPELLE à 1h54 en temps utile pour le marché
matinal aux halles de PARIS. Une correspondance accélérée est assurée à ANVERS (Schijn-
poort) et SCHAERBEEK pour les envois de toutes sortes de marchandises périssables, char-
gés le même jour/respectivement à ANVERS (Bassins) et BRUXELLES (Tour et Taxis).

Cette organisation spéciale réalisée de commun accord avec les services de la douane, les chemins de fer néerlandais et français, exige que les wagons soient plombés, avant leur départ, par la douane belge.

Quoi qu'il s'agit en l'occurrence, d'un train de grande vitesse à marche accélérée, les denrées périssables sont acceptées au transport avec une lettre de voiture de **petite** vitesse et taxées aux conditions de ce tarif.

D'autres marchandises sont également admises à ce train, si elles sont taxées en gran-
de vitesse.
